



DECISION N° 2023-483

Procédure adaptée relative à l'Extension du Cimetière Sud, Chemin du Mas Bresson

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au maire,

Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, il convient de conclure un marché concernant l'**Extension du Cimetière Sud, Chemin du Mas Bresson**,

Le marché comprend 4 lots estimés comme suit :

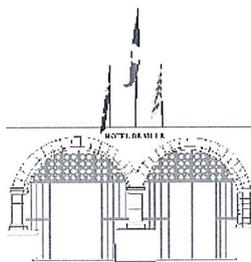
Lot n°1 : Terrassement – VRD – Mobiliers - estimation de 583 000 € HT, et un délai d'exécution maximum de 80 jours ouvrés.

Lot n°2 : Espaces verts – estimation de 56 000 € HT, et un délai d'exécution maximum de 40 jours ouvrés.

Lot n°3 : Serrurerie – estimation de 24 800 € HT, et un délai d'exécution maximum de 60 jours ouvrés.

Lot n°4 : Clôtures – estimation de 35 000 € HT, et un délai d'exécution maximum de 30 jours ouvrés.

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 5 mois dont 1 mois de préparation à compter de l'ordre de service.



Le délai maximum d'exécution propre à chaque lot est de :

Lot(s)	Délai maximum
01	80 jours ouvrés
02	40 jours ouvrés
03	60 jours ouvrés
04	30 jours ouvrés

L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Le 01 février 2023, l'avis d'appel public à la concurrence a été transmis et publié le 02 février 2023 au BOAMP et sur le site internet de la Ville de Perpignan, fixant la date de remise des offres au 24 février 2023 avant 12 h 00 dernier délai.

Quinze offres ont été réceptionnées dans les délais.

La candidature de la société COTE CIGALE n'a pas été admise. En effet, les références qu'elle a présentées relatives à de l'élagage et du débroussaillage ont été jugées insuffisantes, et ne sont pas en lien avec l'objet du marché (pas de références relatives à des travaux neufs d'aménagement paysagers). De plus, les moyens humains et les moyens matériels ne démontrent pas sa capacité à exécuter l'ensemble des prestations demandées dans les délais imposés.

Les autres candidats étant conformes administrativement, il a été procédé à l'examen et à l'analyse des offres selon les tableaux présentés en annexes.

Critères d'attribution :

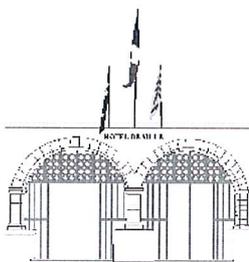
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations - Mode de calcul : (offre/moyenne des offres) x coefficient.	60 %
2-Valeur technique - Mode de calcul : (1-note/10) x coefficient	30 %
3-Délai d'exécution - Mode de calcul : (délai proposé / délai maximum) x coefficient	10 %

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

De retenir après analyse et négociation, les offres économiquement les plus avantageuses et parfaitement conformes aux prescriptions techniques demandées présentées par :



Lot 1 : La SAS COLAS France, 14 Avenue de la Côte Vermeille, ZA 66300 THUIR, dont le siège social se situe 1 Rue Colonel Pierre Avia CS 81755 – 75730 PARIS, pour un montant de 409 361,30 € HT et un délai d'exécution de 65 jours ouvrés.

Lot 2 : L'entreprise LANTANA PAYSAGES CATALANS, 3 Rue André Tourné, 66470 Sainte-Marie La Mer, pour un montant de 50 792,43 € HT et un délai d'exécution de 30 jours ouvrés.

Lot 3 : La SARL POLYGONINOX, 6 Avenue du Fenouil, 66600 Rivesaltes, pour un montant de 20 230 € HT et un délai d'exécution de 40 jours ouvrés.

Lot 4 : L'entreprise ESPACE CLOTURE MEDITERRANEE, 3 Rue Léon Foucault, 66000 Perpignan, pour un montant de 29 270 € HT et un délai d'exécution de 14 jours ouvrés.

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article R. 2181-2 du Code de la commande publique, le candidat non admis a été informé par courriel via la plateforme AWS en date du 6 mars 2023, du rejet de sa candidature.

Les candidats non retenus ont été informés par courriel via la plateforme AWS en date du 31 mars 2023, du rejet de leurs offres.

Les attributaires ont été avisés par courriel via la plateforme AWS, en date du 31 mars 2023, que leurs offres ont été retenues.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **09 MAI 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230509-171584-AJ-1-1

Accusé reçu le : **09 MAI 2023**

Affiché le : **09 MAI 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

